

Dispositions d'application du Règlement général d'études des filières de Bachelor et Master (DA-RgF)

Bachelor of Science in Business and Economics (français)

Les dispositions d'application suivantes entrent en vigueur pour le RgF dès le 01.08.2026 conformément à la décision du Rectorat.

Brigue, le 29.04.2026


Corinna Martarelli
08.05.2026

 Elektronische Signatur
Erstellt mit actaSIGN von axelity ag



Prof. Dr. Corinna Martarelli
Vice-rectrice Enseignement

Manuel Grieder
07.05.2026

 Elektronische Signatur
Erstellt mit actaSIGN von axelity ag



Prof. Dr. Manuel Grieder
Doyen

Table des matières

1 Contenu des études des filières de Master	1
2 Liste des modules	1
3 Ordre des modules	3
4 Répartition du plan d'études dans les filières de Bachelor	3
5 Majeures et mineures	3
6 Offre et enseignement des modules	10
7 Etudes bilingues	10
8 Séances de regroupement	10
9 Contrôles de connaissances	11
10 Prestations d'études particulières et possibilités de remaniement des prestations d'études particulières	11
11 Prestations d'études non transférables	12
12 Possibilités de compensation dans les filières de Master	12
13 Réussite du Master	12

1 Contenu des études des filières de Master

Selon art. 8b al. 1 RgF

Le point 1 ne s'applique pas car les présentes dispositions d'application se réfèrent à une filière de Bachelor.

2 Liste des modules

Selon art. 8a al.2 RgF

Des modules obligatoires et des modules à choix sont proposés. Les modules obligatoires doivent être validés par l'ensemble des étudiant-e-s de la filière d'études. S'agissant des modules à choix, les étudiant-e-s peuvent en sélectionner parmi un certain nombre.

Un domaine de spécialisation peut être acquis en combinant certains modules. La filière Bachelor of Science in Business and Economics (monobranche, 180 ECTS) peut être suivie avec une spécialisation en Business, une spécialisation en Economics ou sans spécialisation. Selon la spécialisation choisie, un certain nombre de crédits ECTS doit être obtenu dans des modules de différents domaines.

Bachelor of Science in Business and Economics (sans spécialisation)

Tronc commun (40 ECTS), domaine obligatoire Business (30 ECTS), domaine obligatoire Economics (30 ECTS), domaine à option Business (30 ECTS), domaine à option Economics (30 ECTS), domaine Travail de fin d'études (20 ECTS).

Spécialisation Business

Tronc commun (40 ECTS), domaine obligatoire Business (30 ECTS), domaine à option Business (30 ECTS), domaine obligatoire ou à choix Economics (30 ECTS), domaine de libre choix (30 ECTS), domaine Travail de fin d'études (20 ECTS).

Spécialisation Economics

Tronc commun (40 ECTS), domaine obligatoire Economics (30 ECTS), domaine à option Economics (30 ECTS), domaine obligatoire ou à option Business (30 ECTS), domaine de libre choix (30 ECTS), domaine Travail de fin d'études (20 ECTS).

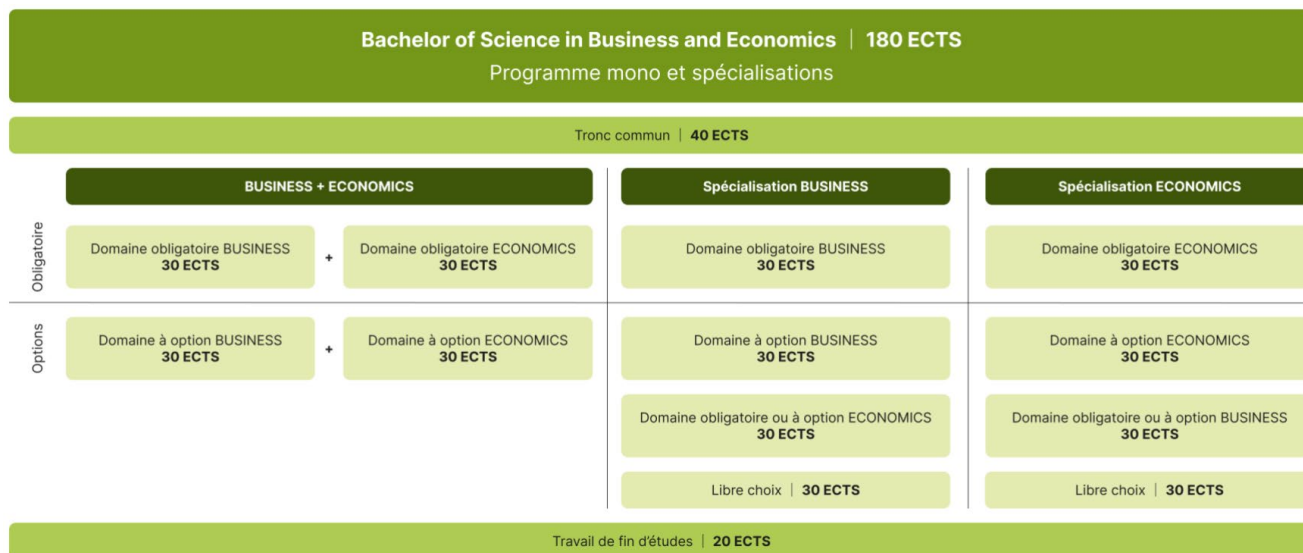


Figure 1. Nombre de crédits ECTS à obtenir selon la spécialisation.

Tableau 1. Aperçu des modules du Bachelor of Science in Business and Economics (monobranche):

Tronc commun 40 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M001-F	Mathématiques économiques	10	SP
Module obligatoire	M002-F	Introduction à la gestion d'entreprise	10	SA
Module obligatoire	M003-F	Statistiques économiques	10	SA
Module obligatoire	M004-F	Introduction à l'économie	10	SP

Domaine obligatoire – Economics 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M101-F	Microéconomie	10	SA
Module obligatoire	M102-F	Macroéconomie	10	SP
Module obligatoire	M103-F	Recherche empirique en économie	10	SA

Domaine obligatoire – Business 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M201-F	Comptabilité financière	10	SP
Module obligatoire	M202-F	Marketing	10	SA
Module obligatoire	M203-F	Contrôle de gestion	10	SA

Domaine à option – Economics 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M301-F	Économie publique	10	SA
Module à choix	M302-F	Commerce international	10	SA
Module à choix	M303-F	Organisation industrielle	10	SP
Module à choix	M305-F	Principes de monnaie et de finance	10	SA
Module à choix	M307-F	Finance internationale	10	SP

Domaine à option – Business 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M401-F	Stratégie des entreprises	10	SP
Module à choix	M403-F	Introduction au droit de l'entreprise	10	SP
Module à choix	M405-F	Finance d'entreprise	10	SP
Module à choix	M407-F	Entrepreneuriat et création d'entreprise	10	SA
Module à choix	M408-E	Information systems	10	SP
Module à choix	M409-E	Sports Management	10	SP
Module à choix	M410-E	Organisational Behaviour & Human Resource Management	10	SP

Domaine – Travail de fin d'études 20 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M501-F	Module propédeutique	5	SP
Module obligatoire	M502-F	Travail de Bachelor	15	SA/SP

* Si la filière de Bachelor est suivie avec une spécialisation Business, les modules du domaine obligatoire Economics sont considérés comme des modules à option. Si la filière de Bachelor est suivie avec une spécialisation Economics, les modules du domaine obligatoire Business sont considérés comme des modules à option.

Modules en allemand

Tous les modules de la filière germanophone « Bachelor of Science in Business and Economics » peuvent également être suivis dans le cadre du Bachelor francophone. La liste des modules correspondants est disponible dans le document : [„Ausführungsbestimmungen zum allgemeinen Studienreglement der Bachelor- und Master-Studiengänge \(AB-AStudR\)- Bachelor of Science in Business and Economics“](#).

Dispositions transitoires

Les modules suivants passent de 8 à 10 ECTS : Statistiques économiques (M003-F), Recherche en économie empirique (M103-F), Contrôle de gestion (M203-F), Economie publique (M301-F), Principe de monnaie et de finance (M305-F) .

Le module propédeutique (M501-F) passe de 0 à 5 ECTS. Le Travail de Bachelor (M502-F) passe de 10 à 15 ECTS.

Dans le cadre de ces dispositions transitoires, les cas où le programme d'études nécessite des adaptations particulières seront réglés directement entre la direction du programme, les Student Services et les étudiant-e-s concerné-e-s.

3 Ordre des modules

Selon art. 8 al. 2 RgF

Les modules M001-F à M004-F doivent être suivis et validés en principe lors du premier et du deuxième semestre.

Le semestre pour suivre les modules des domaines obligatoires et à option est libre, en tenant compte de l'offre alternée des modules et des prérequis des modules.

Le module propédeutique du M501-F peut être suivi aux conditions définies au point 10 des présentes dispositions d'application.

Le travail de Bachelor du M502-F peut être suivi aux conditions définies au point 10 des présentes dispositions d'application. Le travail de Bachelor doit être réalisé sur une thématique d'un module validé.

4 Répartition du plan d'études dans les filières de Bachelor

Selon art. 8a al. 6 RgF

La première partie des études comprend les modules du tronc commun. La seconde partie des études comprend les modules des domaines obligatoires, des domaines à option, du domaine de libre choix et du domaine Travail de fin d'études (cf. point 2 des présentes dispositions d'application).

5 Majeures et mineures

Selon art. 8 al. 4 RgF

Selon le programme, un certain nombre d'ECTS doit être validé dans des modules des différents domaines. Chaque module ne peut être validé que dans une seule langue. Lors du choix du module, il faut tenir compte des prérequis du module. Les prérequis des modules peuvent être consultés dans les factsheets. Les programmes de majeures et mineures suivants sont possibles:

Majeure Business (150 ECTS)

Tronc commun (40 ECTS), domaine obligatoire Business (30 ECTS), domaine à option Business (30 ECTS), domaine obligatoire ou à option Economics (30 ECT), domaine Travail de fin d'études (20 ECTS).

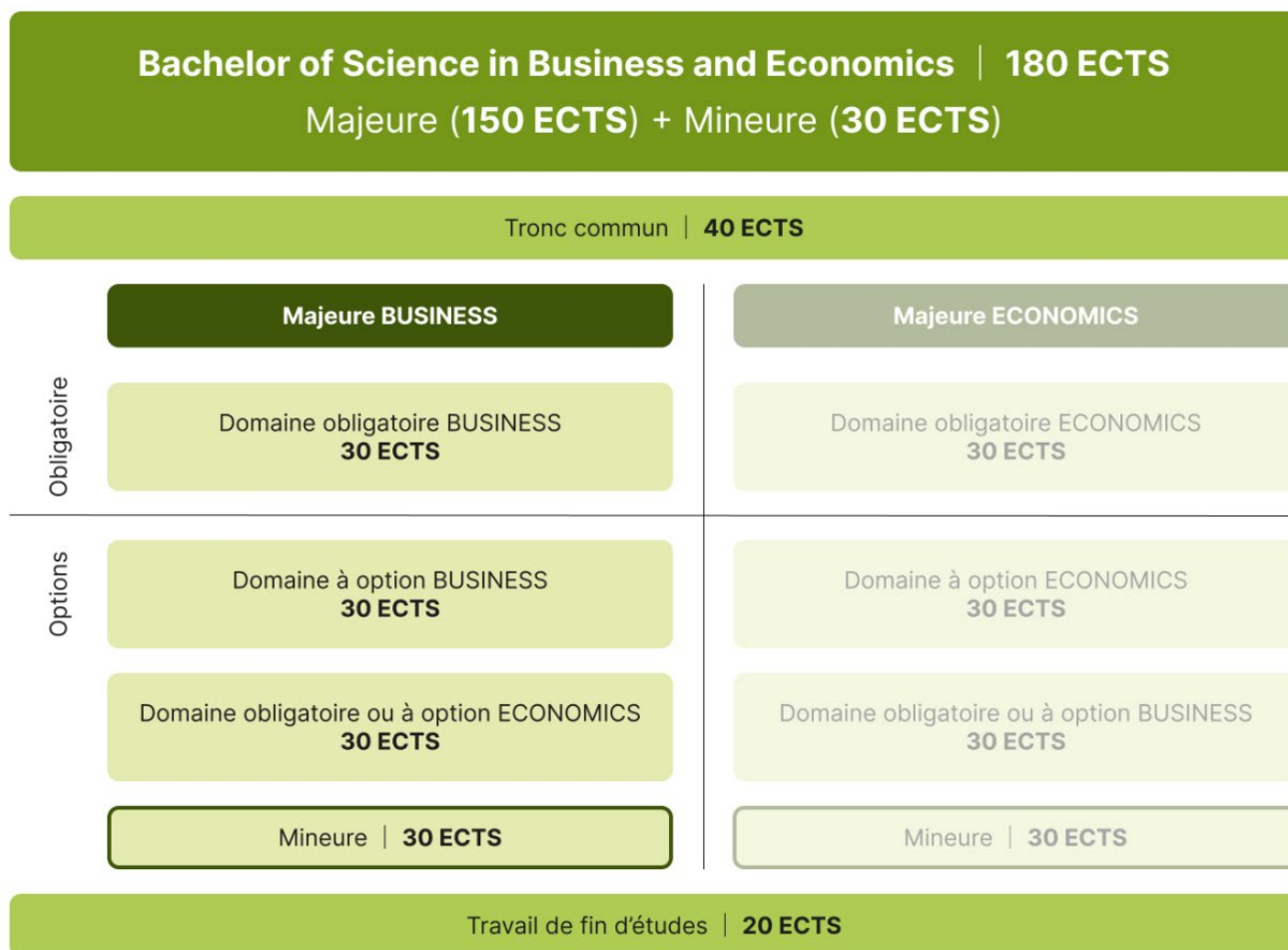


Figure 2. Nombre de crédits ECTS à obtenir dans le programme Majeure Business.

Tableau 2. Aperçu des modules du programme Majeure Business:

Tronc commun 40 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M001-F	Mathématiques économiques	10	SP
Module obligatoire	M002-F	Introduction à la gestion d'entreprise	10	SA
Module obligatoire	M003-F	Statistiques économiques	10	SA
Module obligatoire	M004-F	Introduction à l'économie	10	SP

Domaine obligatoire – Business 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M201-F	Comptabilité financière	10	SP
Module obligatoire	M202-F	Marketing	10	SA
Module obligatoire	M203-F	Contrôle de gestion	10	SA

Domaine à option – Business 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M401-F	Stratégie des entreprises	10	SP
Module à choix	M403-F	Introduction au droit de l'entreprise	10	SP
Module à choix	M405-F	Finance d'entreprise	10	SP
Module à choix	M407-F	Entrepreneuriat et création d'entreprise	10	SA
Module à choix	M408-E	Information systems	10	SP
Module à choix	M409-E	Sports Management	10	SP
Module à choix	M410-E	Organisational Behaviour & Human Resource Management	10	SP

Domaine obligatoire ou à option – Economics 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M101-F	Microéconomie	10	SA
Module à choix	M102-F	Macroéconomie	10	SP
Module à choix	M103-F	Recherche empirique en économie	10	SA
Module à choix	M301-F	Économie publique	10	SA
Module à choix	M302-F	Commerce international	10	SA
Module à choix	M303-F	Organisation industrielle	10	SP
Module à choix	M305-F	Principes de monnaie et de finance	10	SA
Module à choix	M307-F	Finance internationale	10	SP

Domaine – Travail de fin d'études 20 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M501-F	Module propédeutique	5	SP
Module obligatoire	M502-F	Travail de Bachelor	15	SA/SP

Majeure Economics (150 ECTS)

Tronc commun (40 ECTS), domaine obligatoire Economics (30 ECTS), domaine à option Economics (30 ECT), domaine obligatoire ou à option Business (30 ECTS), Domaine Travail de fin d'études (20 ECTS).

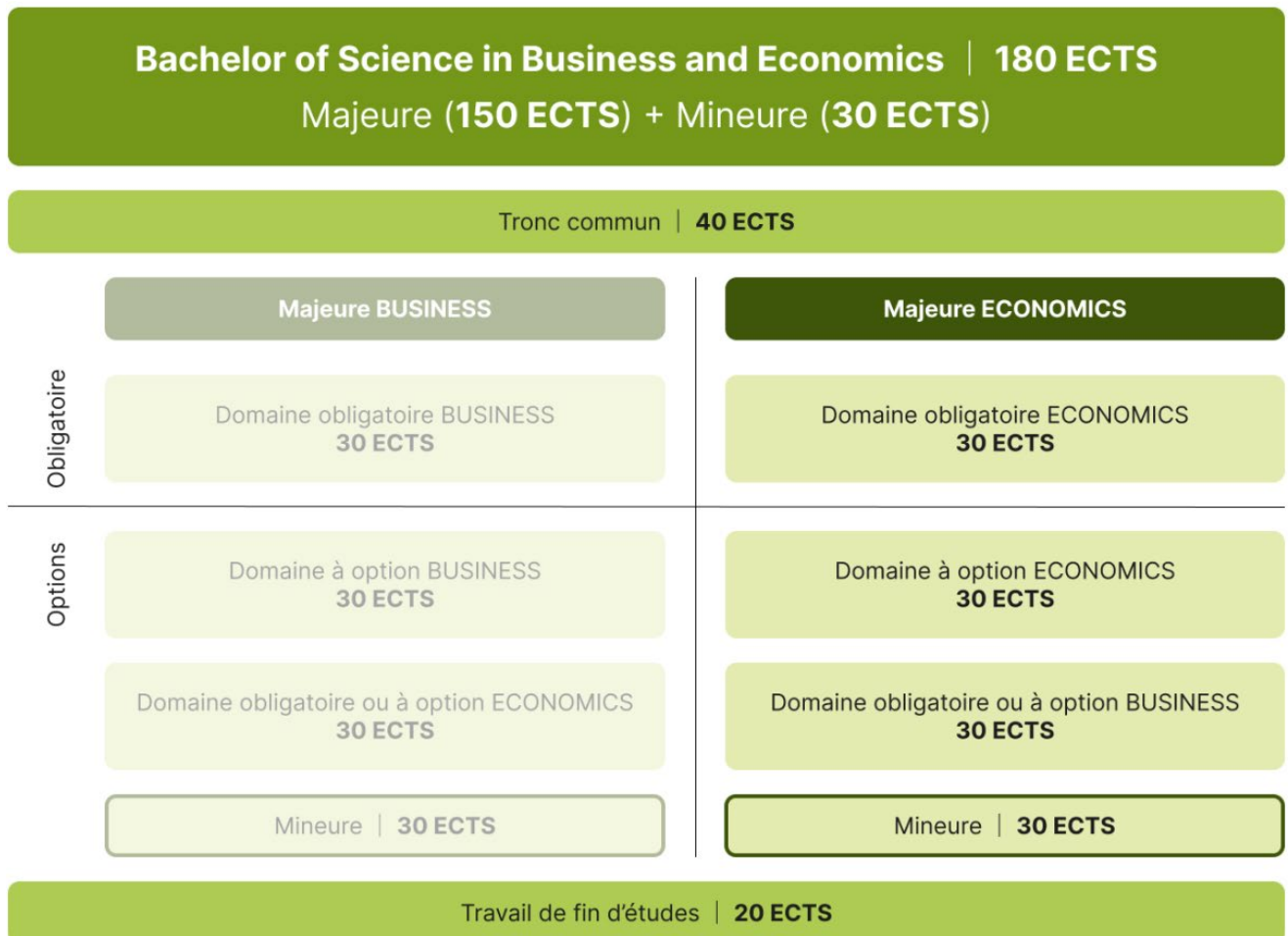


Figure 3. Nombre de crédits ECTS à obtenir dans le programme Majeure Economics.

Tableau 3. Aperçu des modules du programme Majeure Economics:

Tronc commun 40 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M001-F	Mathématiques économiques	10	SP
Module obligatoire	M002-F	Introduction à la gestion d'entreprise	10	SA
Module obligatoire	M003-F	Statistiques économiques	10	SA
Module obligatoire	M004-F	Introduction à l'économie	10	SP
Domaine obligatoire – Economics 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M101-F	Microéconomie	10	SA
Module obligatoire	M102-F	Macroéconomie	10	SP
Module obligatoire	M103-F	Recherche empirique en économie	10	SA
Domaine à option – Economics 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M301-F	Économie publique	10	SA
Module à choix	M302-F	Commerce international	10	SA
Module à choix	M303-F	Organisation industrielle	10	SP
Module à choix	M305-F	Principes de monnaie et de finance	10	SA
Module à choix	M307-F	Finance internationale	10	SP
Domaine obligatoire ou à option – Business 30 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M201-F	Comptabilité financière	10	SP
Module à choix	M202-F	Marketing	10	SA
Module à choix	M203-F	Contrôle de gestion	10	SA
Module à choix	M401-F	Stratégie des entreprises	10	SP
Module à choix	M403-F	Introduction au droit de l'entreprise	10	SP
Module à choix	M405-F	Finance d'entreprise	10	SP
Module à choix	M407-F	Entrepreneuriat et création d'entreprise	10	SA
Module à choix	M408-E	Information systems	10	SP
Module à choix	M409-E	Sports Management	10	SP
Module à choix	M410-E	Organisational Behaviour & Human Resource Management	10	SP
Domaine – Travail de fin d'études 20 ECTS				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module obligatoire	M501-F	Module propédeutique	5	SP
Module obligatoire	M502-F	Travail de Bachelor	15	SA/SP

Mineure Business (30 ECTS)

Le programme Mineure Business de 30 crédits ECTS se compose du module M002-F Introduction à la gestion d'entreprise, ainsi que de deux modules au choix dans « Tronc commun », « Domaine obligatoire Business » et « Domaine à option Business », en tenant compte des prérequis des modules. Il appartient aux étudiant-e-s d'évaluer si les connaissances pré-alables sont remplies ou si elles doivent être acquises de manière autonome en parallèle, durant le semestre.

Tableau 4. Aperçu des modules du programme Mineure Business:

Tronc commun				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M001-F	Mathématiques économiques	10	SP
Module obligatoire	M002-F	Introduction à la gestion d'entreprise	10	SA
Module à choix	M003-F	Statistiques économiques	10	SA
Domaine obligatoire – Business				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M201-F	Comptabilité financière	10	SP
Module à choix	M202-F	Marketing	10	SA
Module à choix	M203-F	Contrôle de gestion	10	SA
Domaine à option – Business				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M401-F	Stratégie des entreprises	10	SP
Module à choix	M403-F	Introduction au droit de l'entreprise	10	SP
Module à choix	M405-F	Finance d'entreprise	10	SP
Module à choix	M407-F	Entrepreneuriat et création d'entreprise	10	SA
Module à choix	M408-E	Information systems	10	SP
Module à choix	M409-E	Sports Management	10	SP
Module à choix	M410-E	Organisational Behaviour & Human Resource Management	10	SP

Mineure Economics (30 ECTS)

Le programme Mineure Economics de 30 crédits ECTS se compose du module M004-F Introduction à l'économie, ainsi que de deux modules au choix dans « Tronc commun », « Domaine obligatoire Economics » et « Domaine à option Economics », en tenant compte des prérequis des modules. Il appartient aux étudiant-e-s d'évaluer si les connaissances préalables sont remplies ou si elles doivent être acquises de manière autonome en parallèle, durant le semestre.

Tableau 5. Aperçu des modules du programme Mineure Economics:

Tronc commun				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M001-F	Mathématiques économiques	10	SP
Module à choix	M003-F	Statistiques économiques	10	SA
Module obligatoire	M004-F	Introduction à l'économie	10	SP

Domaine obligatoire – Economics				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M101-F	Microéconomie	10	SA
Module à choix	M102-F	Macroéconomie	10	SP
Module à choix	M103-F	Recherche empirique en économie	10	SA

Domaine à option – Economics				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M301-F	Économie publique	10	SA
Module à choix	M302-F	Commerce international	10	SA
Module à choix	M303-F	Organisation industrielle	10	SP
Module à choix	M305-F	Principes de monnaie et de finance	10	SA
Module à choix	M307-F	Finance internationale	10	SP

Mineure Data Analytics (30 ECTS)

Le programme Mineure Data Analytics de 30 crédits ECTS, est composé de trois modules à choix, sous réserve du respect des prérequis. Ces modules proviennent de la Faculté des sciences économiques et de la Faculté de mathématiques et informatique. Il appartient aux étudiant-e-s d'évaluer si les connaissances préalables sont remplies ou si elles doivent être acquises de manière autonome en parallèle, durant le semestre.

Tableau 6. Aperçu des modules du programme Mineure Data Analytics:

Modules de la Faculté d'économie				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M103-D	Empirische Wirtschaftsforschung	10	SA
Module à choix	M103-F	Recherche empirique en économie	10	SA
Module à choix	M408-E	Information systems	10	SP
Module à choix	M601-E	Data Management	10	SP
Module à choix	M602-E	Natural Language Processing and Generative AI	10	SA

Modules de la Faculté de mathématiques et d'informatique				
	N°	Module	ECTS	Semestre
Module à choix	M01	Algorithmics	10	SA/SP
Module à choix	M02	Statistics and Discrete Structures	10	SA/SP

6 Offre et enseignement des modules

Selon art. 9 RgF

Le Travail de Bachelor (M502-F) est proposé chaque semestre.

Sont offerts au semestre de printemps les modules suivants : M001-F, M004-F, M102-F, M201-F, M303-F, M307-F, M401-F, M403-F, M405-F, M408-E, M409-E, M410-E, M501-F, M601-E.

Sont offerts au semestre d'automne les modules suivants : M002-F, M003-F, M101-F, M103-F, M202-F, M203-F, M301-F, M302-F, M305-F, M407-F, M602-E.

7 Etudes bilingues

Selon art. 11 al. 4 RgF

Il est possible de suivre la filière de Bachelor of Science in Business and Economics (français) de manière bilingue (français/allemand). Tous les modules obligatoires sont proposés en français et en allemand. Les modules à option sont offerts soit en français, soit en allemand, soit en anglais. Les étudiant-e-s sont libres de choisir les modules qu'ils ou elles souhaitent valider dans la langue secondaire. Cependant, un module ne peut être validé que dans une seule langue. La possibilité de suivre les modules d'une mineure dans la langue secondaire dépend des Dispositions d'application du règlement de la filière concernée.

8 Séances de regroupement

Selon art. 14 al. 4 RgF

Durant le semestre, chaque module comprend généralement entre quatre et cinq séances d'enseignement, chacune durant habituellement de deux à trois heures. Si des modifications sont apportées à la structure habituelle de certains modules ou si des sessions spéciales sont proposées, les équipes enseignantes informent les étudiant-e-s des détails spécifiques.

9 Contrôles de connaissances

Selon art. 15 al. 2 RgF

Le contrôle des connaissances, pendant et à la fin du semestre, peut notamment prendre les formes suivantes :

1. Examen écrit
2. Examen oral
3. Présentation orale
4. Travail de groupe écrit ou oral
5. Travail écrit
6. Vidéo de présentation

10 Prestations d'études particulières et possibilités de remaniement des prestations d'études particulières

Selon art. 16 al. 1, selon art. 16 al. 3 RgF

1. Général

¹ Au cours de leur cursus, les étudiant-e-s doivent rédiger deux travaux écrits, le travail propédeutique (M501-F) et le travail de Bachelor (M502-F).

2. Travail propédeutique (M501-F)

¹ Dès le début de la seconde partie des études (cf. le point 4 des présentes dispositions d'application), les étudiant-e-s ont la possibilité de rédiger un travail propédeutique dans le domaine Business ou Economics.

² Pour réussir le module propédeutique, le ou la candidat-e doit fournir un travail propédeutique jugé satisfaisant par le ou la responsable du module.

³ Le travail propédeutique donne droit à 5 crédits ECTS.

⁴ L'étudiant-e qui n'a pas réussi le travail propédeutique ne peut débiter la rédaction du travail de Bachelor (cf. point 5).

⁵ Le ou la responsable du travail propédeutique peut, dans le cas où le travail est jugé insatisfaisant, octroyer à l'étudiant-e la possibilité de remanier son travail.

⁶ Le remaniement d'un travail compte comme une deuxième tentative.

⁷ Le remaniement d'un travail déjà remanié au préalable est exclu.

⁸ Si un travail remanié est jugé insatisfaisant, l'étudiant-e doit refaire un travail sur un autre sujet.

3. Travail de Bachelor (M502-F)

¹ Le travail de Bachelor est une étude indépendante et méthodique par laquelle son auteur(e) démontre sa capacité à traiter de manière autonome une problématique économique selon des méthodes scientifiques dans un délai imparti.

² Le travail de Bachelor est offert chaque semestre.

³ Le travail de Bachelor fait l'objet d'une soutenance orale.

⁴ Le travail de Bachelor est généralement réalisé sur une période de six mois. Les étudiant-e-s doivent être immatriculé-e-s au moment du dépôt du travail et de la soutenance orale.

⁵ Sont admis-e-s au travail de Bachelor les étudiant-e-s ayant réussi le module M501-F et ayant suivi et validé avec succès les modules du tronc commun et les modules obligatoires. Le superviseur/la superviseuse du travail de Bachelor peut exiger la réussite de modules supplémentaires.

⁶ Les Student Services informent sur la procédure d'inscription au module M502-F via la plateforme d'apprentissage de la filière et mettent à disposition un formulaire en ligne correspondant.

⁷ La direction de la filière édicte des directives pour la rédaction du travail de Bachelor. Ces directives comprennent également des règles de citation et doivent être respectées par les étudiant-e-s.

⁸ Les travaux non soumis dans les délais sont considérés comme non réussis.

⁹ Le travail de Bachelor fait l'objet d'une soutenance orale basée sur le mémoire final. La note finale prend en compte l'évaluation du mémoire et de la soutenance.

¹⁰ Le travail de Bachelor est considéré comme réussi si la note finale est d'au moins 4.0. Après la réussite du travail de Bachelor, 15 crédits ECTS sont attribués.

¹¹ La note du travail de Bachelor doit toujours être justifiée par écrit, et la note ainsi que sa justification doivent être communiquées aux étudiant-e-s.

¹² Le superviseur/la superviseuse peut, dans le cas où un travail de Bachelor est jugé insatisfaisant, octroyer à l'étudiant-e la possibilité de remanier son travail.

¹³ En cas de remaniement du travail de Bachelor, l'étudiant-e se voit accorder un délai pour effectuer ses améliorations. Celui-ci est de 6 semaines et commence à courir le jour de la réception de la décision de rejet motivée. L'étudiant-e doit être immatriculé-e au moment du dépôt de son travail remanié.

¹⁴ Le remaniement d'un travail compte comme une deuxième tentative.

¹⁵ Le remaniement d'un travail déjà remanié au préalable est exclu.

¹⁶ Si un travail remanié est jugé insatisfaisant, l'étudiant-e doit refaire un travail sur un autre sujet.

11 Prestations d'études non transférables

Selon art. 25 al. 4 RgF

Le travail de Bachelor doit impérativement être réalisé dans le cadre de la filière de Bachelor of Science in Business and Economics à UniDistance Suisse. Conformément à l'article 25 du RgF, la reconnaissance d'un travail de Bachelor (M502-F) effectué dans une autre université n'est pas autorisée.

12 Possibilités de compensation dans les filières de Master

Selon art. 27 al. 1 parag 3 RgF

Le point 12 ne s'applique pas car les présentes dispositions d'application se réfèrent à une filière de Bachelor.

13 Réussite du Master

Selon art. 27 al. 2 RgF

Le point 13 ne s'applique pas car les présentes dispositions d'application se réfèrent à une filière de Bachelor.